cps n°103 5°série
page 1

LE CEMPUISIEN

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE GABRIEL PRÉVOST

N° 103 Février à Avril 1975

SOMMAIRE

- Le Bal 1975 .... La "Quille" de l'O.P.
- Le compte-rendu financier - Année 1974 -
- Réunion du 17 mars 1975 à l'I.D.G.P. .... René Monnier
- Rétrospective .... Marcel Marande
- Les Footballeurs Cempuisiens de 1937 .... J.J. Barbier
- Palmarès sportifs et musicaux 1974-1975 à l'I.D.G.P.
- Lettre ouverte .... Félix Gigot
- Dans la famille Cempuisienne :
  - Offres d'emplois
  - Rectification Serge Fleury
  - Offres de service
  - Changements d'adresse
  - Mariage
  - Naissance
  - Décès
- Date à retenir 15 juin 1975
- Statuts (suite)

La Gérante : Henriette TACNET
8, rue Dalou - 75015 PARIS

LE BAL 1975

Mais qui donc a inventé les Trésoriers ? Celui-là même, sans doute, qui pensa aux percepteurs, gendarmes, gardiens de prison et autres empêcheurs de "tourner" en rond !

Complètement "sonnée" notre "Quille" de l'O.P., allez-vous dire Eh oui, c'est que j'y ai bien tourné en rond à ce Bal 1975; je me suis amusée comme je ne l'avais fait depuis longtemps et tous ceux autour de moi furent du même avis. La formule était nouvelle. Nos petits musiciens de Cempuis étant, pour la plupart, en classe de neige (les veinards), nous avons été privés de leur présence et, de ce fait, aucune partie artistique ne précéda le bal. L'orchestre qui l'animait n'avait encore jamais joué pour nous et nous fûmes agréablement surpris par son entrain et le dynamisme de sa chanteuse. J'ai été frappée par l'extrême jeunesse de ceux qui assistaient à ce bal; c'était réjouissant, bien sûr, mais tout de même il n'y avait pas grand monde de "notre âge" ou d'un "autre âge" et c'était bien là, la seule chose que je regrettais... mais, hélas ! pas la seule qui fût à regretter ... et cela nous ramène tout droit à nos Trésoriers qui, tandis que nous nous abandonnions au plaisir de la danse, persuadés que tout allait bien puisqu'il y avait du monde sur la piste, s'arrachaient les cheveux devant leur caisse qui ne se remplissait pas vite eu égard aux frais engagés. Eh oui ! il n'y a pas à dire, l'Association, pour vivre, à vraiment besoin de tous ses membres, les jeunes (merci, ils étaient là), les moins jeunes, les toujours jeunes; c'est à nous, aujourd'hui, de comprendre que la fidélité est un devoir et qu'on a pas assez fait - en tous les cas pas trop fait - même quand on a déjà fait beaucoup. Nous en faisons, aujourd'hui, l'amère expérience et nous comprendrons peut être encore mieux lorsque, en fin d'année, le compte-rendu financier nous révèlera l'énormité du déficit.

Alors, dites-moi, qu'est-ce qu'on fait des Trésoriers ? On leur règle leur compte ? Comme ça, ils ne pourront plus faire les nôtres et ternir notre joie par leurs mauvaises nouvelles ; ou bien, on décide de venir nombreux, nombreux, nombreux aux prochaines occasions, pour notre joie d'abord et pour les aider à remplir la caisse ? C'est la question que vous pose votre

"Quille" de l'O.P.

- oOo -

BILAN EXERCICE 1974

ACTIF		PASSIF	
Subvention	5 000,00	Prêts accordés	1 700,00
Cotisations	4 012,00	Secours	10 274,00
Dons reçus	6 627,00	Frais de gestion	1 463,78
Remboursement prêts.	1 900,00	Le Cempuisien	1 833,95
Int. C.E. & coupons.	1 257,74	Cérémonies	753,30

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Bal	5 240,00	Bal	4 905,67
Pentecôte	3 500,00	Pentecôte	3 765,82
Rallye	645,00	Banquet	200,00
		Rallye	424,08
TOTAL	28 181,74	TOTAL	25 320,60
		BENEFICE	2 861,14
		TOTAL	28 181,74

-:-:-:-

AVOIR AU 1er JANVIER 1975

	59 099,56	Fonds de réserve	52 038,04
Bénéfice 1974	2 861,14	Crédit Lyonnais	1 728,95
		C.C.P.	6 123,10
		Caisse	2 070,61
	61 960,70		61 960,70

- oOo -

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 MARS 1975 A L'I.D.G.P.

Présents pour l'Institution : M. et Mme GRENOUILLET - M. LE NAIR - Mme TABOGA - M. MARTIN - Mme HANOTIN.

Présents pour l'Association : M. et Mme PARIS - Marcel MARANDE - Henriette TACNET - Roger POULIQUEN - Henri FALKENBERG - Félix GIGOT - Odette THAREAU - René MONNIER.

Excusé : Gérard KNOP.

BUT DE LA REUNION

Organisation des Fêtes de la Pentecôte.
Objectif à fixer pour la Cérémonie du Centenaire de la mort de Gabriel PREVOST.

- M. GRENOUILLET définit ce que doit être, à son avis, la cérémonie projetée, c'est-à-dire commémorer le centenaire de la mort de Gabriel PREVOST.
Rappeler qui était Gabriel PREVOST, ce qu'il a fait, son testament et les démarches pour son application; le rôle de Ferdinand BUISSON, exécuteur testamentaire; les débuts de l'Orphelinat PREVOST à Cempuis et les personnes telles que Mme BUISSON, Gabriel GIROUX etc...., qui ont marqué, par leur attachement à cette cause, la période entre 1875, date de sa mort et 1880, date d'entrée en possession du legs

et de l'orphelinat par le Département de la Seine.

Il a également traité de :

- l'évolution de l'Orphelinat Prévost : 30 élèves au début, ensuite 68 dont 32 pupilles de la Seine et 36 du Département, pour atteindre 184 en 1895;
- des différends qui ont opposé l'orphelinat aux institutions locales et départementales, d'où les critiques de l'époque qui figurent sur les documents qui seront présentés;
- la construction de différents bâtiments en 1912 et 1934.

Il nous montre les tirages qu'il a effectués du testament de Gabriel PREVOST ainsi que du premier journal de l'orphelinat.

Ces documents seront vendus aux Anciens à la Pentecôte avec une carte souvenir réalisée par Félix GIGOT.

M. Grenouillet propose de fixer la cérémonie au lundi et M. Le Nair pense que le dimanche 11 heures conviendrait mieux. Marcel Paris explique l'importance que l'Association attache à ce souvenir, il rappelle que le lundi, beaucoup de camarades sont partis, du fait du manque de chambres et que, le dimanche à 11 heures, tous les anciens ne sont pas encore arrivés, enfin, qu'il vaudrait mieux faire cette cérémonie devant un public plus important, afin de lui donner plus de solennité. Il suggère de supprimer, pour une fois, une partie de la fête et d'organiser le cortège immédiatement après le déjeûner, vers 15 h 30, avec les enfants et tous les Anciens, ce qui assurerait ainsi toute l'ampleur qui convient à cette fête du souvenir.

Cette proposition est adoptée.

La commémoration du centenaire de l'Etablissement aura lieu dans 5 ans.

- Roger POULIQUEN propose qu'une commission soit chargée de la centralisation de tous les documents et de l'organisation de la cérémonie, qui aura lieu en 1980. Il demande qu'un panneau signale cette date, lors de l'exposition pour Gabriel Prévost.

Cette commission devrait avoir pour tâche, entre autres, de rechercher tout ce qui a été réalisé par le Département de la Seine et tout ce qui aurait pu être fait en ce qui concerne l'instruction (primaire) à Cempuis, qui se poursuit jusqu'à 16 et 18 ans, tandis que les enfants de Paris entrent au lycée à 11 ans.

- Marcel PARIS signale que M. ASTIER, membre de la 4ème Commission des Affaires de l'Enseignement, l'a avisé que l'Institution pourrait peut-être obtenir une subvention à l'occasion de ce deuxième centenaire. Question à suivre.

- M. GRENOUILLET décrit avec exactitude le rôle de la Commission Administrative de l'Institution dont M. ASTIER fait partie et du soutien qu'il nous apporte. Il ne peut en dire autant des autres Membres de cette Commission.

- Marcel MARANDE nous tient au courant de la correspondance échangée avec AMIS-COOP, Magazine des jeunes Coopérateurs Scolaires, comme suite à des articles retraçant une promenade faite par des Anciens en 1895. Les responsables de ce magazine seraient désireux de connaître davantage l'Association et Cempuis et ils ont proposé de faire un reportage avec photos, à l'occasion de la Pentecôte. M. Grenouillet était également au courant des articles parus dans cette revue. Marcel Marande doit prendre contact cette semaine avec ce magazine.

- René MONNIER donne lecture des circulaires qui seront adressées aux Anciens à cette occasion.

  - Première : pour la Pentecôte avec instructions et inscriptions à retourner à M. LE NAIR. Il est demandé de rappeler qu'il serait souhaitable que les ANCIENS n'arrivent qu'à partir du Samedi après-midi.

  - Deuxième : pour le transport par car des Anciens intéressés pour le Dimanche seulement - Fournir les indications sur les lieux et horaires des cars.

Puis les détails du déroulement matériel des journées du dimanche et du lundi sont fixés, afin d'y insérer toutes les activités et cérémonies prévues.

Enfin, M. GRENOUILLET et Henriette TACNET ont fixé au DIMANCHE 15 juin 1975 le prochain Rallye Cempuisien, qui aura lieu à PARIS. Le transport des Elèves de l'Institution participant à ce Rallye sera assuré par le car de l'Institution. Les horaires, départ et retour, ont été fixés avec Henriette TACNET.

Le Secrétaire René MONNIER

- oOo -

RETROSPECTIVE (1)

Dans mes deux précédents articles, je vous ai parlé de camarades, que je connaissais très bien, ayant appris, à Cempuis, l'un des trois métiers qui existaient il y a trois quart de siècle : l'imprimerie, la menuiserie et la mécanique.

Il m'est difficile de parler de ceux dont les résultats de l'enquête faite à la fin de l'année 1907 classent comme n'ayant suivi aucune profession lors de leur séjour à la pension. Il y en a deux qui sont dans la banque; un instituteur; un employé à la Préfecture et un artiste peintre. Sur six autres camarades sortis du jardin ou de la ferme, quatre ont changé de profession : deux sont dans le commerce, un dans l'automobile et un dans la boucherie.

---

(1) Voir Cempuisien n° 100 et 102.

Ne pouvant mettre un nom sur tous, je vais essayer de vous énumérer ceux que j'ai bien connus ou que j'ai pu fréquenter et dont j'ai pu également connaître les résultats.

Pour l'artiste peintre, indiscutablement, il était question de notre ami Paul Eschbach qui a toujours fréquenté l'Association. Son professeur de dessin, à Cempuis, fut mademoiselle Hubert qui l'a aidé, dirigé à sa sortie de l'O.P. en 1897 sur l'école des Beaux-Arts de Lille où il fut élève de Pharaon de Winter (voir Cempuisien de juin 1956). Depuis ses débuts, notre ami exposait dans de nombreux salons de peinture et avec succès car l'on peut voir ses oeuvres dans les musées de Lille et de Cambrai. A l'étranger, également, les musées de New-York, Montévidéo et Prétoria. A cette époque, l'Etat avait acheté un tableau pour le Petit Palais. Je ne sais s'il y est toujours. Il y a également eu deux de ses tableaux édités en carte postale.

Bien plus tard, un autre Cempuisien, René Thomas, marchait sur ses traces et je regrette de ne pouvoir vous donner plus de détails que vous en donne également le n° de juin 1956, cité plus haut.

Pour l'instituteur, je suppose qu'il s'agit du camarade Aurillac qui n'a guère fréquenté l'Association. Mais auparavant, un des premiers orphelins entrés à Cempuis, Gabriel Giroud, auteur du livre "Cempuis" avait été instituteur à Tunis avant d'être nommé à Paris. Par la suite, Giroud s'est marié avec la fille de P. Robin.

Depuis nous avons eu notre camarade Barbier Jean-Jacques; peut-être y en a-t-il eu d'autres, vers la même époque, mais je l'ignore. Ce que je peux vous signaler avec certitude c'est que, deux jeunes filles, à peu près de mon âge; l'une, Créancier Lucienne, fille du professeur de l'imprimerie; l'autre, Le Youdec Madeleine, fille d'un employé de l'établissement (qui, entre autres fonctions, allumait les becs de gaz), après avoir fait leurs études primaires à l'O.P., ont été au collège de Mouy puis à l'école normale de Rouen où, en 1910 elles ont eu toutes deux, leur brevet supérieur et que, la première nommée a eu son brevet pédagogique en 1911. Si nous avons perdu de vue Madeleine, il n'en est pas de même de Lucienne qui fut institutrice puis directrice d'école au Tréport. Indirectement j'ai parfois de ses nouvelles qui ne sont pas toujours très bonnes car notre camarade est, en partie, paralysée depuis plusieurs années.

Dans un autre ordre d'idée, nous pouvons également citer notre camarade Bertau Maurice qui était, encore très récemment, professeur de culture physique au lycée de Beauvais.

Je voudrais encore dire quelques mots sur notre camarade Ingand Emile, sorti de Cempuis en 1898 et qui, à trente ans, était directeur de la maison Demange (courroies scellos) et, en bon Cempuisien, avait, comme bras droit, un Cempuisien de quelques années plus jeune : Chaput Camille, mort au cours de la première guerre mondiale, en septembre 1914. Par la suite, notre camarade Ingand, employa les deux frères Dick Edmond et Marius, ainsi que la fille de notre président de l'époque, Loiseau Suzanne.

Dans mon dernier article, je vous avais également expliqué les difficultés rencontrées par certains camarades ayant appris le métier de menuisier. Je ne pense pas que notre ami Chaussard René me démentira car, lui-même, a connu cette difficulté mais, grâce à sa persévérance et aux différents concours passés, il a pu entrer au ministère des Finances et monter les échelons pour finir sa carrière comme trésorier-payeur et percepteur dans le département du Loiret.

Et, pour terminer, je vais vous entretenir de nos camarades qui, ayant quitté le métier appris comme élève, se sont consacré à la musique.

Je vous ai déjà dit quelques mots de Rochut Joannès et de Marin Fernand, anciens typographes; mais, avant, nous avons connu Bleu Jules, sorti de Cempuis en 1890, il fut chef trompette pendant sa période militaire; entré dans la police, il monta, organisa puis dirigea, comme inspecteur principal, la musique des gardiens de la paix. Ces trois anciens et certainement beaucoup d'autres qui ont été musiciens pendant leur période militaire, ont eu beaucoup de mérite car, à Cempuis, en cette période lointaine, ils n'avaient appris que la musique chiffrée.

Parmi nos camarades plus jeunes, tous les sociétaires connaissent notre ami Chabrier Roger, élève de Monsieur Roger, qui obtint un premier prix du Conservatoire comme trompette et fit toute sa carrière dans la musique. Actuellement, il dirige l'harmonie d'Auxerre; est président de la fédération de l'Yonne des fanfares et harmonies et, pour peu de temps encore, directeur du théâtre municipal d'Auxerre. Je dois également citer :

- Bernard Paul, à peu près de la même époque qui, avec les conseils de Rochut, passa également au conservatoire de musique, à Paris et, actuellement, est professeur à ce même conservatoire.

- René Chaussard qui, en plus de ses études fut Directeur de la Chorale des Anciens de l'O.P. et avec ces éléments, créa la chorale du Ministère des Finances.

- Césaire Angelvin qui fit toute sa carrière dans la musique de l'Air.

- Marcel Vigneron qui, après être passé par le Conservatoire, fit une carrière de chanteur et est actuellement Directeur d'une école de musique.

Pour compléter cette série d'études, il me faut aussi parler des camarades du sexe féminin. Il y avait 32 réponses au questionnaire posé comme je l'avais indiqué précédemment : 9 de l'atelier de repassage; 11 de l'atelier de corset; 5 de l'atelier de couture qui n'existait que depuis 1903; et 7 jeunes filles qui n'avaient appris aucun métier. Peut-être des très anciennes.

Parmi ces dernières, 6 sont entrées dans le commerce et une a fait la coloriste au pinceau. Il m'est donc difficile de parler de nos camarades femmes, d'autant plus que beaucoup d'entre elles ces-

saient de travailler dès qu'elles se mariaient. Je rappelle Legeay Augustine, professeur de corset chez Claverie; Madame Fouilliéron, établie corset et couture à Créteil; Pian Clémence (Madame Frontero) continuait le corset à domicile; de même que Germaine Henry (Madame Desnoyer) la couture à domicile jusqu'à ce qu'elle prenne sa retraite. Je m'excuse auprès de toutes celles que je n'ai pas connues.

Après bien des recherches j'ai trouvé dans le "Bulletin de l'Orphelinat Prévost", 8° année, n° 2, mars-avril 1889, qu'une ancienne élève, Couard Rose, s'était mariée à Cempuis mais que, depuis sa 16° année, elle continuait à remplir à l'orphelinat, les fonctions d'infirmière. Nous l'avons retrouvée, bien des années plus tard, sous le nom de Madame Clérard, qui tenait un restaurant où nous avons fait quelques déjeûners de la Société. Sa soeur Rosette (Madame Kromnaker) tenait également un restaurant, boulevard Sébastopol, où pendant la première guerre, nous tenions, dans une grande salle, nos réunions mensuelles. Nous y avons organisé également de nombreux déjeûners, ainsi que dans son dernier restaurant, près de la place Clichy, jusqu'à sa fermeture, vers 1944.

Signalons également notre camarade Valentine Moetzeller (Madame Jacquelin) qui dirigea l'atelier de repassage de l'O.P. à partir de 1925, jusqu'au début de l'occupation en 1940; et, pendant cette même période, notre jeune camarade Papyon Andrée qui entra à l'institution comme femme de service mais, peu de temps après son arrivée, occupa le poste d'infirmière à la grande satisfaction de ceux qui ont profité de ses soins maternels jusqu'en 1940, date de l'évacuation de Cempuis.

Voici ma petite revue terminée et, comme l'on dit très couramment : "A vous de jouer"; j'espère que nombreux seront ceux ou celles qui voudront y ajouter quelques renseignements complémentaires que nous serons heureux de connaître. Je les en remercie d'avance.

Marcel MARANDE

- oOo -

LES FOOTBALLEURS CEMPUISIENS DE 1937

"Le Cempuisien" numéro 99 (janvier à mars 1974) nous a appris le décès de Monsieur Leroy, ancien surveillant général à l'Institution, qui succéda, en 1934, je crois, à Monsieur Cibeau. Afin de faire revivre la mémoire de M. Leroy, il sera publié, à nouveau, dans notre bulletin, un article rédigé par lui, voilà bientôt 40 ans, paru dans le numéro 102 de janvier 1937, très exactement, et qu'il avait intitulé : "Football, Rencontre Cempuis-Conty".

Avant d'en offrir la lecture, je voudrais le présenter, en situant cette rencontre dans l'évolution de ce jeu, à Cempuis.

Il faut savoir qu'un peu avant 1930, le sport faisait son apparition à l'O.P. Jusque-là, comme partout, en France, c'est surtout la "gym" qui était à l'honneur. (La bicyclette était pratiquée à l'Orphelinat, comme on disait alors, au cours de randonnées, mais pas en tant que sport de compétition). Pour rappeler l'importance de l'éducation physique, il me suffit d'évoquer les figures des deux excellents professeurs qui ont exercé entre les deux guerres : Monsieur Taupin, puis Monsieur Charrière.

Mais vers 1930, les sports commencent à s'introduire dans les écoles. C'est le cas, à l'I.D.G.P., pour le football, grâce, d'abord, au Directeur de l'époque, Monsieur Canioni, qui le favorise.

Celui-ci n'était pas, je crois, un sportif à proprement parler. Il jouait seulement au tennis, de temps à autre. Il préférait, de beaucoup, la musique, étant lui-même, d'ailleurs, un très bon violoniste.

(J'ouvre, ici, une parenthèse. La musique et les sports sont toujours très prisés, à Cempuis. Grâce à des professeurs dévoués, la fanfare mixte de l'O.P. atteint, depuis sa création, un niveau rarement égalé par des enfants du même âge. Quant aux succès glanés en athlétisme, en natation et dans les autres disciplines sportives, ils ne se comptent plus).

C'est sous le "règne", si je puis dire, de M. Canioni que fut aménagée, à l'endroit nommé "la prairie", une aire de jeux, qui ne comprit, à l'origine, qu'un terrain de football. (Par la suite s'ajoutèrent un court de tennis et un terrain de basket ball).

Monsieur Canioni eut le mérite de permettre l'implantation du football, à l'Orphelinat, sous l'impulsion de deux jeunes surveillants, dynamiques en diable : Monsieur Cavanna et Monsieur Villin, qui entrainèrent les élèves en jouant parmi eux : le premier, au poste d'avant-centre, le second, à celui de gardien de but. Je suis sûr que de nombreux camarades se souviennent d'eux.

Dans les premières équipes formées, d'autres adultes encadrèrent, aussi, les élèves : Monsieur Contini, alors professeur de français, qui tenait le poste de demi-centre; Monsieur Douchez, le boulanger, surnommé "Pétrin", bien sûr, qui jouait demi-aile. Plus tard, Jacques, ainsi que nous l'appelions, un jeune plâtrier qui travaillait à la construction du "préau", et qui fut un arrière gauche magnifique.

Enfin, quelques années après, Monsieur Jean Petit, jardinier à l'Institution, et frère de Henri, chef-jardinier; Jean Petit opérait également comme demi. Proudhon joua dans l'équipe de Cempuis, alors qu'il était élève, puis continua, devenu surveillant. Moi-même, j'en fis autant....

Ce bref historique terminé, je reviens au mémorable match amical, entre scolaires uniquement, disputé à Conty, dans l'Oise, le 17 janvier 1937, et relaté par Monsieur Leroy.

Le lecteur y verra mentionné le nom de Monsieur Natali, maître d'internat "manager" de l'équipe. Il constatera que la tradition des jeunes surveillants intéressés ou passionnés par le football se maintenait.

Surtout, le lecteur y verra cités des joueurs, c'est-à-dire quelques grands élèves de ce temps-là, âgés de 16 ans environ. Ce n'est pas sans émotion que, moi-même, je relis les noms de Reignier, Blomme, Lagadec, Thiévant et Massieu. Plusieurs d'entre eux furent, pour moi, plus que des camarades; ils devinrent ou demeurent mes amis.

Je ne peux pas oublier, non plus, que pendant des mois et des années, j'ai travaillé, côte à côte, avec Jean Massieu et Christian Thiévant, car nous préparions ensemble le concours d'entrée à l'école normale de Beauvais.

Hélas, parmi les Cempuisiens footballeurs d'autrefois, pour ne parler que d'eux, plusieurs ne sont plus en vie, aujourd'hui. Quelques-uns sont morts, même, à la fleur de l'âge, comme Christian, tué en 1944, à 23 ans, au cours des combats pour la Libération. Le compte rendu de Monsieur Leroy présente un autre avantage : celui de raviver leur souvenir, à eux aussi.

Mais je ne veux pas te faire languir davantage, cher lecteur. Cette rencontre de football, racontée par Monsieur Leroy, la voici :

FOOTBALL

RENCONTRE CEMPUIS-CONTY

Nos joueurs viennent de remporter un nouveau succès. Il y a un mois, ils battaient l'équipe 2è du lycée de Beauvais par 3 à 2. Dimanche dernier (17 janvier), ils surclassaient les joueurs de l'équipe 2è de Conty par 5 buts à 3.

Le début de la partie ne fut pas à leur avantage, la carrure plus athlétique des joueurs adverses ne laissait pas de les intimider, et ils semblaient bien craintifs dans leurs essais.

LA PARTIE

Le premier but est marqué par Conty, sur sortie malencontreuse de notre gardien Reignier. Puis Cempuis se reprend et domine .... trop, peut-être, puisque notre défense, exagérément rassurée, laisse

partir en flèche l'ailier gauche de Conty, qui inscrit un nouveau but.

Le moment de découragement surmonté, Cempuis repart à l'attaque et se montre, alors, supérieur dans tous les compartiments du jeu. Ses efforts sont récompensés.

Après une belle combinaison entre nos demis et avants, la balle échoit à Blomme qui, de très près, bat le goal adverse.

Conty marque une fois encore par son avant-centre qui déjoue la vigilance de nos lignes arrières.

Pendant les 20 dernières minutes du match, il n'y a plus qu'une seule équipe sur le terrain : Cempuis, qui évolue, avec aisance, devant des spectateurs qui applaudissent très sportivement ... "Le but chauffe", et Lagadec bat le gardien de Conty d'un shoot au ras de la barre transversale.

A son tour, Christian Thiévant expédie le ballon, deux fois, dans les filets adverses : la première fois après une action personnelle, la deuxième après s'être approprié la balle sur cafouillage.

Et c'est l'avant-centre Barbier qui, ne voulant pas être en reste avec l'aile gauche de son équipe, ajuste un tir en biais, modèle de précision, qui bat, une fois de plus, le gardien de Conty.

La fin est sifflée peu après la remise en jeu. A la sortie, les spectateurs renouvellent leurs applaudissements à l'adresse des nôtres.

Toute l'équipe de Cempuis est à féliciter. Chacun joua avec coeur et fit bien ce qu'il fit, tout au moins quand fut passée l'émotion des premières minutes de jeu.

La ligne d'avants s'avéra efficace; les demis jouèrent bien la défense comme l'attaque (et Massieu se montra bon distributeur de jeu); les arrières et le goal se défendirent brillamment, malgré une grosse erreur de ce dernier.

Nous accorderons une mention spéciale au manager de l'équipe, Monsieur Natali, maître d'internat, qui n'épargne ni son temps, ni sa peine, pour améliorer le jeu de ses jeunes poulains.

J. LEROY
Surveillant Général de l'I.D.G.P.

EPILOGUE

Pour conclure, j'ajouterai que le match retour, qui se déroula sur notre terrain, à l'O.P., sous une pluie battante, je m'en souviens, se solda par une écrasante victoire des Cempuisiens, ou, si l'on préfère, par une cuisante défaite des "gars" de Conty.

Cette fois, nous ne fîmes pas de cadeau à nos adversaires. Maintenant, nous les connaissions. Aussi, leur stature haute et puissante ne nous impressionnait plus. Ils ne nous faisaient plus peur. De plus, nous jouions chez nous, devant notre public, et nous avions dû accomplir des progrès depuis la précédente rencontre.

PALMARES SPORTIFS 1974-1975

Une année avec ....

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'I.D.G.P.

Animateur : M. Oulerich
Professeur d'E.P.S.

LE HAND BALL - 9 équipes ont participé aux championnats et tournois organisés par l'A.S.S.U.

Filles :	Benjamines	Championnes de l'Oise	
	Minimes	Championnes de l'Oise	
	Cadettes	Finalistes de l'Oise	
	Juniors	1/2 Finalistes de l'Académie	
Garçons :	Benjamins 2	Champions de l'Oise	Honneur
	Benjamins 1	Finalistes de l'Oise	Excellence
	Minimes	1/2 Finalistes de l'Oise	
	Cadets	Champions de l'Oise	Honneur
	Juniors	4èmes Poule d'Excellence.	

L'ATHLETISME - 18 qualifiés pour les championnats de l'Oise.
9 champions de l'Oise.

- Risser Martine	Javelot Minimes	28,74 m	
- Lebas Brigitte	Disque "	23,26 m	Record Acad.
- Truong Marie-France	Javelot Cadettes	29,76 m	
- Thierry Johan	Longueur Minimes	6,08 m	Record Acad.
	Javelot Minimes	53,06 m	Record Acad.
- Lango Patrick	Javelot Juniors	46 m	

ANNEE 1973-74 -

Hand : 3 équipes championnes de l'Oise
2 équipes en Finale d'Académie
Pour l'ensemble des résultats l'A.S. s'est classée 2è au Challenge National A.S.S.U.-Pétrole Hahn.

Athlétisme : 6 champions d'Académie
5 qualifiés pour les championnats de France.

- oOo -

PALMARES MUSICAUX 1974-1975

Toujours en Musique .... avec l'I.D.G.P.

"FANFARE, ORCHESTRE DE CUIVRES, JAZZ"

sous la direction de M. Simon
Professeur d'Education Musicale

20 Concerts dans l'année, du 22 Octobre au 26 Juin

En particulier le 14.12.74 à Bohain (02)
le 31.12.74 à Cempuis - Télé Picardie
le 26.01.75 à Estrees - St-Denis (60)
le 31.01.75 à Breuil-le-Sec (60)
les 10 et 11 Mai au Festival de Pont Ste Maxence (60)

A Cempuis pour la Commission des Internats, le 11 Novembre,
le 8 Mai;
à l'intention des parents d'élèves le 1er Décembre
devant élèves et professeurs du C.E.S. de Grandvilliers

Sans oublier les 18 et 19 Mai pour PENTECOTE 1975.

Les concours individuels

14 sélectionnés pour les concours interdépartementaux.
3 sélectionnés pour le concours national à Paris le 20 Avril.

Ont obtenu : 1er Prix : Cazenave Pierre - Basse
2è Prix : Pélerin Simone - Bugle
1er Accessif : Pérodeaux Florence - Trompette Harm.

Pour l'ensemble : La Fanfare a été classée "Hors Concours" au festival interdépartemental de l'Union des Fanfares de France le 11 Mai à Pont Sainte Maxence et a obtenu la Coupe offerte par la Municipalité.

- oOo -

LETTRE OUVERTE

Qui suis-je ? Seulement un Cempuisien qui, doucement, s'en va sur le demi siècle. Mon origine ? la vôtre. A l'heure actuelle où en suis-je ?

C'est à tête reposée que j'ai analysé les 30 ans que j'ai vécus depuis ma sortie de l'O.P.

Mon avenir ? il est et sera comme vous le ferez. L'avenir pour moi est d'abord de prévoir celui de nos jeunes, qui que nous soyons, quelque soit nos positions, et c'est là, un appel : vous mes Anciens dans votre retraite quiète ou tourmentée, vous les moins jeunes, vous les jeunes, vous les sortants dans vos problèmes réels mais solubles, souvenez-vous. Croyez à la réalité de Notre Famille. Ce n'est pas une Association fictive, que celle des Anciens élèves de l'O.P., c'est une réalité avec son budget, son bureau, ses espérances. Le dévouement de chaque Sociétaire présent ou absent et qui, dans l'ombre, a toujours l'image de ces bons et solides murs de briques rouges de l'O.P.

Qui que nous soyons, où que nous soyons, ayons ce sens de la camaraderie. Si tu le peux, va à l'O.P., donne la main à un petit. Tiens un grand par l'épaule et parle-lui comme un papa copain.

Si tu as 2 sous, coupe-les en deux. Il est tellement réconfortant et vous le savez, lorsque l'on a rendu un service ou fait plaisir, la nuit est plus sereine.

Toi, jeune, ne crains pas les étages, vas voir un Ancien, même si tu ne l'as pas connu. Le mot de passe : "je suis Cempuisien" et tu seras chez-toi.

Toi, mon Ancien, penche-toi, attendri, sur ton Cadet et tu seras heureux et serein.

Je pourrais m'étendre pendant des heures. Notre coeur déborde. Faisons abtraction des querelles, des frontières sociale, politique et restons animés par l'exemple de Gabriel Prévost qui nous a marqué d'un sceau indélébile.

Félix GIGOT

- oOo -

DANS LA FAMILLE CEMPUISIENNE

OFFRES D'EMPLOIS -

Si vous êtes âgés de plus de 21 ans, si votre casier judiciaire est vierge, vous pouvez, en vous adressant à Gérard KNOP, 25, avenue de Marseille à VIRY-CHATILLON 91170, trouver un emploi à la Cie d'ASSURANCES-VIE-INCENDIE. Stage rémunéré - Bons gains - Pas de porte à porte.

-:-:-

Recherche hommes et femmes, 25 ans minimum, possédant voiture (PAS DE PORTE A PORTE) pour départements suivants :

GERS - LANDES - LOT ET GARONNE - TARN ET GARONNE - NORD.

Traitement mensuel 3 000 F et plus selon capacités; promotion rapide pour éléments de valeur. Après une période de 3 mois, un secteur est confié comprenant généralement un département entier. Les rapports de gains passent de 6 000 à 8 000 F mensuels, et plus, suivant le travail effectué.

Conditions nécessaires : Connaissance de la vente indispensable. Casier judiciaire vierge.

Ecrire en joignant trois photos et un extrait du casier judiciaire à Serge Fleury - Agence Française de Publicité - Boîte Postale n° 121 47005 AGEN.

-:-:-

Autre proposition : Désirant monter très rapidement une agence sur Paris ou la région, j'aurais besoin de 8 agents Cempuisiens seulement.

Ecrire de toute urgence à Serge Fleury - Agence Française de Publicité - Boîte Postale 121 - 47005 AGEN.

RECTIFICATION -
du renvoi (a) du bas de la page 20 du Cempuisien n° 100 (avril à juin 1974).

J'ai reçu, de mon ami Victor Amata, quelques feuillets émanant d'un "Cempuisien" et ce, à la suite d'une annonce que j'ai fait paraître l'an dernier.

Une mention a été apportée en bas de page qui a eu pour effet de ne pas atteindre l'impact que j'attendais, compte-tenu de la grande diffusion de la revue "Le Cempuisien".

Cette mention est inexacte. Je ne me suis pas trompé de zéro. J'ai simplement omis de spécifier que les gains en question étaient obtenus pour de très bons éléments ayant au moins un an d'activité.

En Province où je me plais et me félicite d'habiter, les salaires ont rejoint ceux de Paris, du moins en ce qui concerne certaines activités.

Je peux apporter, chiffres en main et confirmation par mes Agents, que leurs salaires avoisinent, pour les débutants, mille francs par semaine. Ces agents sont, pour la plupart, inexpérimentés, c'est la raison pour laquelle nous avons créé une école de vente, avec des cours tous les lundis dans le Lot et Garonne. Pour les autres départements dont je m'occupe (Paris aura son tour, mais je ne suis pas pressé d'y aller) j'ai besoin d'agents ayant déjà pratiqué la vente par exemple chez Singer, Electrolux, Avon, etc... Ceci parce que les départements situés dans le Nord ne comportent qu'une formation sommaire dont jusqu'alors tous mes agents se sont très bien adaptés.

Du personnel, je n'en manque pas à chaque annonce que je fais paraître. J'ai pensé que les petits gars de l'O.P. étaient tout simplement plus débrouillards et que cela vous aiderait pour le placement de ceux qui cherchent une situation ou qui désirent éventuellement se reconvertir.

Un minimum d'âge est nécessaire 25 ans. Au-dessus, pas de limite, en raison de notre clientèle essentiellement constituée de commerçants et d'industriels.

J'espère que mon annonce atteindra l'écho que j'en attend. Et en même temps vous rendrez un grand service aux Cempuisiens, ne serait-ce que pour leur permettre de respirer cet air de province dont vous avez tous besoin.

Amitiés Cempuisiennes.

Serge FLEURY

OFFRES DE SERVICE -

Pour tous vos problèmes d'assurances, un ancien de l'O.P., Jean LIBDRI - 25 années d'expérience - vous réservera l'accueil et les conditions les meilleurs à l'Agence "Toutes Assurances à toutes Compagnies", 90, rue de l'Abbé Groult (au coin de la rue de Vaugirard) 75015 PARIS - Téléphone 828.56.46.

Robert DULAURENT - Optique, lunettes, baromètre, jumelles, etc... 1, bd. de Denain (métro Gare du Nord), consent des prix avantageux aux Cempuisiens et à leurs amis.

CHANGEMENTS D'ADRESSE -

M. et Mme André VIDEAU - 68 ter, route Nationale à GUITRES - 33230 COUTRAS.

M. et Mme J.C. PLICHON (Maryvonne Le Galle) - 24 ter, rue du Printemps 02100 ST-QUENTIN.

MARIAGE -

Odette et Daniel REIGNIER sont heureux de vous faire part du mariage de leur fille aînée Ginou, avec Patrick GUILLARD, le 30 avril 1975.

Nous adressons au jeune couple tous nos voeux de bonheur et les félicitations à nos amis Odette et Daniel.

NAISSANCE -

Denise GALLAND, devenue Mme BOURDEAU Bernard - 78-2-12, rue Lecoq, Résidence Le Bois des Roches - 91 ST-MICHEL-SUR-ORGE, est la maman, depuis le 11 mai 1975, d'une petite fille prénommée Carole.

Félicitations au papa et à la maman.

DECES -

Nous avons eu la grande douleur d'apprendre le décès, le 5 mars 1975, de notre cher camarade Georges SIROT. Ses obsèques ont eu lieu le jour de notre bal de nuit ! Nous avons tous beaucoup pensé à lui et à Marie-Lou à qui nous adressons, ainsi qu'à son fils Michel et à son épouse, nos plus vives condoléances et l'assurance de nos sentiments les plus affectueux.

Les obsèques de Marcel ROBLOT ont eu lieu le 5 mai 1975. Nous adressons à son épouse, notre amie Gabrielle, nos plus sincères condoléances et l'assurons de notre toujours fidèle amitié. A ST-RESTITUT - 26130 ST-PAUL TROIS CHATEAUX.

Nous apprenons la disparition de Mme ANDREASSIAN, née Marthe FRANCESCHI, en septembre 1974, qui, ancienne élève des Beaux-Arts, fut professeur de dessin à l'Institution dans les années 1938-1941.

Nous sommes informés aussi du décès de notre camarade Georges LANDOT. Nous adressons aux familles dans le chagrin, nos plus sincères condoléances.

- oOo -

DATE A RETENIR

Le 5 juin, aura lieu le rallye pédestre dans Paris, organisé par la même équipe que le précédent. Le rendez-vous est fixé au 19, rue de l'Arbre-Sec, à 8 h 30 précises.

STATUTS

TITRE DEUX

Administration et Fonctionnement

Article 5. - L'Association est administrée par un Conseil de 15 Membres minimum élus pour 3 ans, par l'Assemblée Générale.

En cas de vacances il est pourvu au remplacement des Membres du Conseil au cours de la plus prochaine Assemblée Générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers, chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit, parmi ses membres, un Bureau composé d'un Président, de 2 Vice-Présidents, d'un Secrétaire, de 2 Secrétaires-Adjoints, d'un Trésorier, de 2 Trésoriers-Adjoints, d'un Archiviste, d'un Gérant du Bulletin et de 2 Délégués aux Secours. D'autres postes peuvent être créés en fonction des besoins du moment.

Le Bureau est élu pour un an.

Les noms, profession et domicile de tous ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'Association et tous les changements survenus à cet égard, sont déclarés à la Préfecture de Police dans le délai de 3 mois et ces déclarations sont en outre consignées sur le registre spécial prescrit à l'art. 5 de la loi du 1er juillet 1901.

Article 6. - Le Conseil se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande de la moitié des membres.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 7. - Toutes les fonctions du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

Article 8. - Les Membres de l'Association sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, début Janvier. La date et l'ordre du jour étant réglés par le Conseil d'Administration en exercice.

Il sera donné lecture des rapports sur la gestion, sur la situation morale et sur la situation financière de la Société.

L'Assemblée délibère sur les propositions diverses qui peuvent lui être soumises conformément aux Statuts et au règlement intérieur.

Suivant les dispositions du § 2 de l'art. 4, elle examine les recours contre la décision du Conseil et prononce, le cas échéant, en dernier ressort, les radiations.

L'Assemblée Générale Annuelle aura à approuver les comptes de l'exercice clos et à pourvoir au renouvellement des Membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut convoquer les Membres de l'Association, en dehors de l'Assemblée Générale Annuelle, en Assemblées Générales Extraordinaires, en cours d'année, pour décisions importantes, au jour fixé par le Conseil et l'ordre du jour en sera réglé par ce dernier.
Les Membres d'Honneur, Bienfaiteurs, Adhérents et Honoraires peuvent assister aux Assemblées. Ils ont voix consultative.

Article 9. - L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président.
Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils. Il peut se faire représenter dans tout ou partie de ses actes par un mandataire.

Article 10. - Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de biens dépendant des fonds de réserve, emprunts, constitutions d'hypothèques ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée Générale. Tous les autres actes permis à l'Association sont du ressort du Conseil d'Administration seul.

Article 11. - Conformément au droit commun le patrimoine de l'Association répondra seul des engagements contractés sans qu'aucun des membres de l'Association puisse en être tenu personnellement responsable.
Les acquisitions et aliénations d'immeubles feront l'objet des déclarations prescrites par l'art. 3 du Décret du 16 Août 1901, un état descriptif y sera joint en cas d'acquisition et, dans tous les cas, indication sera faite des prix d'acquisition et d'aliénation.

TITRE TROIS

Ressources annuelles et Fonds de réserve

Article 12. - Les ressources annuelles de l'Association se composent :
1° Des subventions et notamment celle allouée par l'autorité de tutelle;
2° Des cotisations et libéralités de ses membres (titulaires, adhérents, honoraires);
3° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 13. - Le fonds de réserve comprend :
1° Les sommes versées pour le rachat des cotisations et les versements faits par les membres bienfaiteurs;
2° Les économies réalisées sur les ressources annuelles et qui seraient spécialement affectées à la réserve par décision de l'Assemblée Générale.

Article 14. - Le fonds de réserve est employé :
1° Aux paiements du prix d'achat des immeubles que l'Association est autorisée à posséder, c'est-à-dire au local destiné à l'Administration de l'Association et à la réunion de ses membres, et des immeubles nécessaires à l'accomplissement du but de l'Association;
2° Aux placements que décidera et fera le Conseil d'Administration.

Article 15. - Les fonds quels qu'ils soient sont déposés par les soins du Conseil dans un établissement de crédit et ne peuvent être retirés que sous trois signatures : Président, Secrétaire et Trésorier. Deux des trois signatures sont exigibles.
Le Trésorier ne peut conserver en caisse une somme supérieure à 500 F.

Article 16. - Ainsi qu'il est dit à l'art. 4, le Conseil d'Administration peut prononcer la radiation de tout sociétaire en retard pour le versement de ses cotisations.
Tout sociétaire en retard de ses cotisations sera invité à se liquider de son arriéré et s'il ne tient aucun compte de cet avertissement, il sera radié, un an après le rappel.
Cette mesure peut être évitée en cas de force majeure dont le Conseil est seul juge.
En cas de maladie, ou de chômage, les Sociétaires qui en feront la déclaration écrite seront exonérés de leurs cotisations.
Tout membre radié de l'Association, pour défaut de paiement de ses cotisations, ne pourra être réintégré dans son sein sans en avoir, au préalable, acquitté les sommes dues par lui, au moment de sa radiation.

Article 17. - Nul ne peut assister aux réunions s'il ne fait pas partie de l'Association à un titre quelconque.

Article 18. - Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions et activités de l'Association.

TITRE QUATRE

Modification des Statuts - Dissolution

Article 19. - Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur celle de la moitié des membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant sa séance. L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité de deux tiers des membres présents.
Cette Assemblée doit se composer de la moitié plus un, au moins, des membres titulaires en exercice.

Article 20. - L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de

nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 21. - Les modifications aux statuts seront, à la diligence du Conseil d'Administration, déclarées à la Préfecture de Police dans le délai de 3 mois et consignées sur le registre spécial avec mention de la date du récépissé de la déclaration conformément aux articles 5 de la loi du 1er Juillet 1901, 5 et 6 du décret du 16 août 1901.

Article 22. - En cas de dissolution volontaire ou obligatoire, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle indique les conditions dans lesquelles les membres de l'Association pourront être admis à reprendre leurs cotisations et leurs apports et l'emploi qui sera fait du surplus de l'actif.

TITRE CINQ

Règlement intérieur et Publications

Article 23. - Un règlement intérieur adopté par l'Assemblée Générale déterminera les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts.

Il pourra toujours être modifié dans la même forme.
